

EUROPA CITY Aménagement du Triangle de Gonesse

Bruno BESCHIZZA, Président du territoire Paris Terres d'Envol se satisfait de la décision du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise d'annuler l'arrêté autorisant la création de la ZAC dite du Triangle de Gonesse.

Le motif d'annulation soulevé par le Tribunal Administratif, à savoir l'insuffisance de l'étude d'impact mise à disposition du public, rejoint l'analyse des élus du Territoire depuis le lancement de ce projet.

Les élus de Paris Terres d'Envol avaient à plusieurs reprises, alerté sur les risques environnementaux du projet ainsi que sur ses conséquences néfastes sur l'activité commerciale et l'emploi dans les territoires voisins. Les huit Maires du Territoire avaient à ce sujet saisi le Premier ministre par courrier le 20 février dernier.

Bruno BESCHIZZA demande que le projet soit réexaminé dans son intégralité et dans une approche globale qui tienne compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux ainsi que des récentes décisions gouvernementales en matière de transports.

Contact presse : Nicolas Borja / presse@paristde.fr / 01.48.17.88.12

Paris Terres d'Envol est un Établissement Public Territorial créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (Loi NOTRe du 7 août 2015). Il est composé de de huit villes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte. Sa position géographique entre les deux aéroports Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget en fait un des territoires stratégiques de la Métropole du Grand Paris. www.paristerresdenvol.fr